

DECRET N°2013-228 DU 03 MAI 2013

portant nomination au Ministère des Enseignements
Maternel et Primaire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-538 du 17 décembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Sur** proposition du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 mars 2013.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés au Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, les personnes dont les noms suivent. Il s'agit de :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Albert ADAGBE
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Pocoun D. KOMBIENOU

9/1

- Conseiller Technique aux Affaires Pédagogiques : Monsieur Vèdonou François HOUEDO
- Conseiller Technique à la Prospective, aux Stratégies et à la Prévision Scolaires : Monsieur Elme Marino I.GOMEZ
- Secrétaire Général du Ministère : Monsieur Comlan Christophe ADJEVI
- Chargé de mission : Monsieur Mampiar NEKOUA
- Conseiller Technique à la Décentralisation de l'Education, au Suivi des Projets et à la Promotion de la Scolarisation : Monsieur Bio Y. TAMOU LAFIA
- Conseiller Technique à la Médiation Social et aux réformes : Monsieur Béikon Nestor EZIN
- Directeur de l'Alimentation Scolaire : Madame B. Julienne ZIME YERIMA
- Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP) : Monsieur Mohamed ABOUBAKARI
- Directeur de l'Informatique et Pré archivage : Monsieur Sylvère E. HOUNDJEMON
- Directrice Adjointe des Ressources Humaines : Madame N. Espérance OBONTE
- Directeur des Etablissements privés d'enseignement Maternel et Primaire : Monsieur Michel François O. SODJINOU
- Directeur des Infrastructures et du Matériel : Monsieur Bio BANI

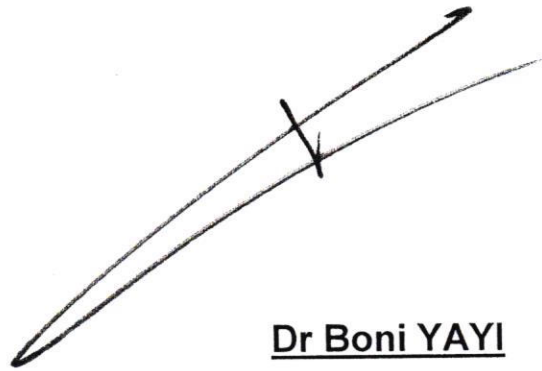
AV

- Directeur de l'Institut National
Pour la formation et la recherche
en éducation : Monsieur Moussiliou MOUSTAPHA
- Secrétaire Général de la
Combinaison pour l'UNESCO : Monsieur Marcel OYA N'dah
- Inspecteur Général
Pédagogique du Ministère : Monsieur Bernardin AHOLOUKPE
- Directeur de la Décentralisation
de l'Education et de la
Coopération (DDEC) : Monsieur Yaté Richard NAMBIME
- Directrice de la promotion de
la Scolarisation : Madame Delphine ALI
- Directeur de l'Ecole Normale
des Instituteurs : Monsieur Olabodé Simon
BAMIKOLE
- Directeur de l'Ecole Normale
Des Instituteurs de Dogbo : Monsieur Patrice KOHOUNDE
- Directeur de l'Ecole Normale
des Instituteurs de Kandi D/
ENI-KANDI : Monsieur Sanni IDRISOU
- Directeur Départemental des
Enseignements Maternel et
Primaire de l'Atlantique : Monsieur Koffi Julien KPINKOUN
- Directeur Départemental des
Enseignements Maternel et
Primaire du Mono-Couffo : Monsieur S. Hippolyte DESSOUASSI
- Directeur Départemental
Enseignements Maternel et
Primaire Zou et des Collines : Monsieur Jérôme SOGLO
- Directeur Départemental des
Enseignement Maternel et
Primaire du Borgou-Alibori : Monsieur Worou Fidèle BARE

Article 2: Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 03 mai 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



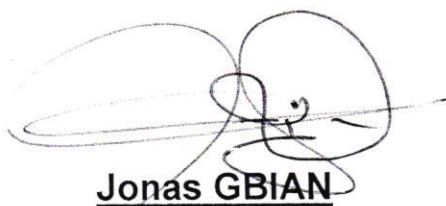
Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

Pascal Irénée KOUPAKI



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre des Enseignements
Maternel et Primaire,



Eric Kouagou N'DA

AMPLIATIONS : PR.. 6 ; AN.. 2 ; CC.. 2 ; HAAC..2 ; HCJ 02 ; PM/DCAGEPPDS 04 ; MEF 04 .AUTRES
MINISTERES 25 ;SGG..4 ; INSAE..4 ; DGB-MEF-DGDDI-DGID..5 ; BN-DAN-DDL..3 ; GCONB-
DCCT..2 ;INTERSSSES : 04 ; IGAA-IGF..2 ; UAC-FASEG-ENEAM..3 ; JO..1